



**2** *Éditorial*  
« Illuminer nos esprits »  
Pauline Nerfin  
Lionel Spicher



**2** Temple de Champel:  
stupéfaction  
et protestation  
Lorenzo Romano

...et parfois,  
une excellente nouvelle!  
Claire Delaloye Morgado

**3** Un PAV habitable ?  
Bernard Zumthor

La Servette, une campagne  
devenue quartier  
Valérie Clerc



**4** Henri Stierlin s'est éteint,  
mais il nous laisse  
une immense lumière  
Erica Deuber Ziegler

Agenda

## À propos du crédit d'étude pour le Nouveau Musée d'art et d'histoire

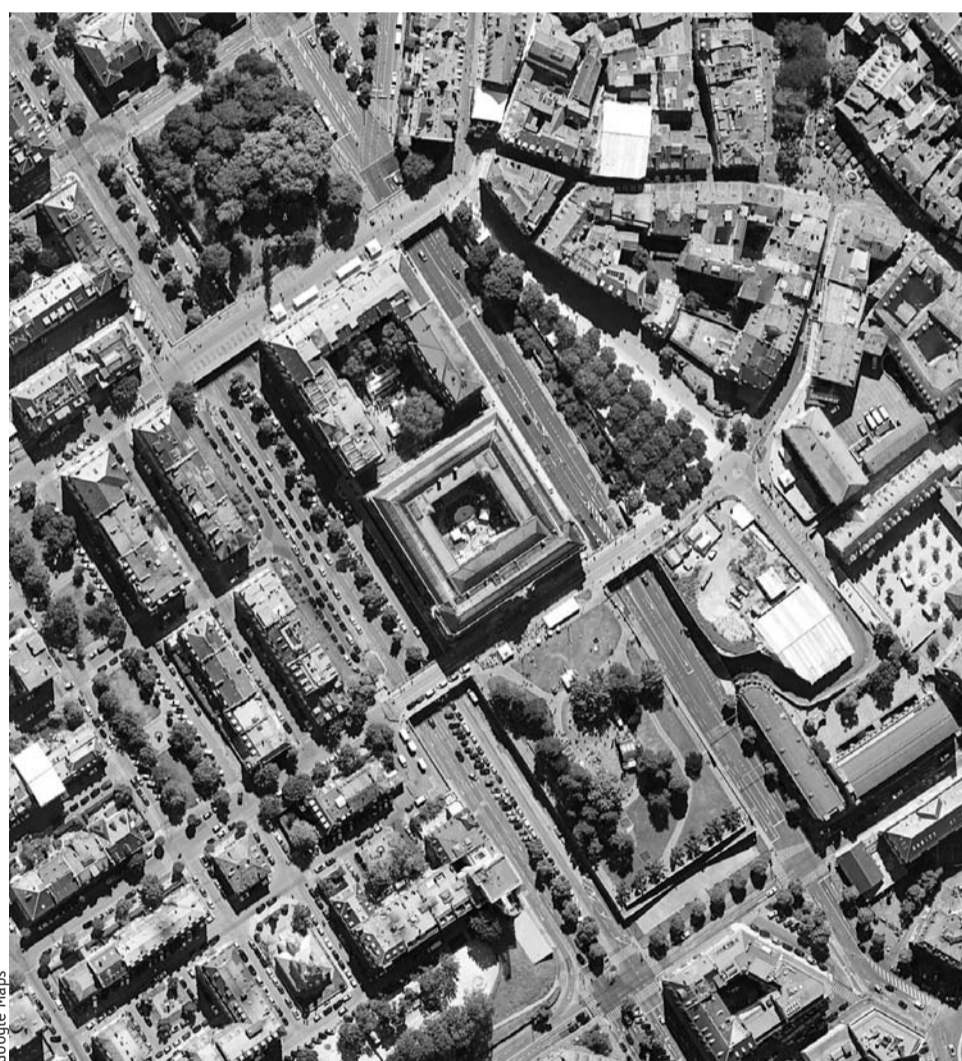
Le 17 février dernier, le groupe de travail du Musée d'art et d'histoire (GTMAH)<sup>1</sup> invitait les médias à une conférence de presse au sujet du futur projet pour le nouveau Musée d'art et d'histoire. La teneur de la prise de position du groupe a été retranscrite de manière inégale d'un média à l'autre<sup>2</sup>. Aussi, il nous semblait essentiel de porter l'entier dudit communiqué de presse à votre connaissance.

Les récentes déclarations au sujet de l'intégration, ou pas, de la butte de l'Observatoire dans le périmètre du concours pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, ainsi que le montant du crédit d'étude annoncé par la Ville de Genève, ont suscité des polémiques discordantes, opposant le besoin humain de nature au besoin humain de culture. Nous estimons qu'il sera nécessaire de prendre en compte ces deux besoins indissociables dans toutes les réflexions pour le futur projet du Nouveau Musée d'art et d'histoire (NMAH).

Conscient des multiples enjeux, le GTMAH a toujours prôné un processus par étapes et une économie de moyens.

À ce stade du débat, le GTMAH juge utile de rappeler les principes directeurs évoqués à plusieurs reprises depuis son engagement pour le futur NMAH et auxquels il est fortement attaché. Ces principes devront faire partie intégrante du cahier des charges du concours :

- Sauvegarder et restaurer scrupuleusement le monument classé.
- Éviter des travaux en sous-œuvre sous les bâtiments existants (Camoletti, Beaux-Arts-Casemates).
- Possibilité de couvrir la cour de l'actuel MAH par une verrière, mais en définissant les gabarits maximums admis et en restant dans une logique d'harmonie avec les différentes corniches du bâtiment existant.
- Définir clairement l'aire d'étude du concours, avec indications du périmètre d'intervention ainsi que d'un périmètre élargi, afin de permettre aux concourants de développer des réflexions visant à conférer à cette portion de ville un véritable statut de pôle culturel et architectural ainsi qu'une nouvelle dimension urbaine.
- Indiquer les surfaces pouvant être végétalisées comme la ou les cours, les boulevards existants (Helvétique et Jaques-Dalcroze), et re-végétalisées comme la butte de l'Observatoire. En ce sens le GTMAH a toujours insisté pour que le concours ne soit pas un concours d'architecture strict, mais un concours de restauration, de paysage et d'architecture.
- Prévoir des nouvelles surfaces supplémentaires, avec une liaison au musée actuel, pour autant qu'elles répondent à un programme muséal et à des besoins avérés. En ce sens, une étude de faisabilité (préalable au concours) doit être menée comprenant une pondération entre surface réellement exploitable et surface végétale à sauvegarder, cette dernière formulée en termes de plantations à conserver et de nouvelles plantations. Une portion réfléchie de la



Vue aérienne du site du Musée d'art et d'histoire.

butte pourrait être utilisée par le NMAH, et la galerie de contremine, passant dans la butte, pourrait être intégrée au parcours muséal.

- Répondre aux besoins logistiques et sociaux, indispensables au bon fonctionnement d'un musée. Une extension mesurée, telle que décrite ci-dessus, permettrait d'améliorer la logistique du musée, l'accès de plein pied à des PMR, et offrirait des espaces adaptés et conformes aux normes en vigueur pour le personnel (certaines conditions de travail et d'accueil ne sont aujourd'hui pas acceptables).
- Garantir la poursuite des négociations entre la Ville de Genève et le GTMAH à toutes les phases du processus, du cahier des charges et du jury du concours, jusqu'à l'inauguration du NMAH.
- Limiter dans une première phase le crédit d'étude au projet du concours (selon PR

1551, frais de concours = 1 850 000.-). Ainsi, pour un montant raisonnable, les discussions et les études pourront se poursuivre sur un projet concret, qui n'existe pas encore à ce jour.

*Patrimoine suisse Genève*  
*Société des Amis du*  
*Musée d'art et d'histoire*  
*Action patrimoine vivant*

<sup>1</sup> Le GTMAH est composé de membres de Patrimoine suisse Genève (PsGe), de la Société des amis du Musée d'art et d'histoire (SAMAH) et d'Action patrimoine vivant (APV). Le GTMAH s'est positionné depuis 2016 comme consultant de la Ville de Genève et partenaire d'un nouveau projet, suite au référendum du 28 février 2016 qui a vu la révocation du projet de Jean Nouvel.

<sup>2</sup> Nous relevons le compte rendu bien développé par Étienne Dumont dans le magazine *Bilan* du 20 février 2023 ([www.bilan.ch](http://www.bilan.ch)).



# Temple de Champel : stupéfaction et protestation

Notre association a demandé en décembre dernier l'inscription à l'inventaire<sup>1</sup> du Centre paroissial de Champel, sis au plateau de Champel 26, alors qu'un projet de démolition-reconstruction est envisagé et qu'un concours d'architecture vient de désigner un lauréat. La délicate question de l'avenir des lieux de culte occupe les différentes églises qui voient le nombre de leurs fidèles diminuer. En tant que propriétaires, c'est à elles que revient la décision de leur sauvegarde ou de leur démolition, même si ces édifices, au cœur des quartiers et des habitants, pourraient sembler appartenir à toute une communauté.

Je me suis rendu au culte un dimanche matin, encouragé par le tintement invitant et chaleureux des cloches. Champel et son temple. Premier étonnement à mon arrivée: la salle est presque pleine. La popularité du pasteur en serait la cause. Mais le soir, au culte de 20 h 30 dans la chapelle attenante, même taux de fréquentation, pourtant le pasteur avait changé. Ce dimanche, on ne saurait penser que les églises se vident de leurs fidèles. À 11 heures, après la première prédication donc, une verrière plus informelle m'a permis d'accoster naturellement quelques personnes que je ne connaissais que de vue. J'ai abordé avec elles le sujet délicat du projet de destruction du temple et le remplacement de celui-ci par un immeuble locatif. Les anciens membres du conseil de paroisse étaient au courant. Mais néanmoins, désapprobation de leur part. J'ai élargi les jours suivants le nombre des personnes interrogées, toutes résidentes du quartier depuis de nombreuses années. Stupéfaction et protestation de tout le monde. Stupéfaction d'abord: comment peut-on envisager de détruire ainsi un lieu de liturgie? Protestation ensuite: c'est l'idée de la disparition d'un espace de sociabilité et de convivialité qui attriste le riverain. Cette convivialité chaleureuse, je l'ai effectivement éprouvée moi-même ce dimanche-là. J'ai pu mesurer à quel point cela m'a rapproché d'autres résidents que je croisais dans l'indifférence jusqu'alors. Puis s'ajoute évidemment pour les habitants la perspective de revenir à une longue période de chantier. Rappelons que les récents travaux liés à la gare du CEVA, juste devant le temple, ont isolé et rendu pratiquement inaccessible le plateau et ses environs immédiats durant huit longues années. Donc la perspective du retour des nuisances crisse encore plus mes interlocuteurs.

Pour la petite histoire locale: cette partie du quartier de Champel se développe surtout dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. On cherche donc tout naturellement un endroit



Temple de Champel: la partie de 1933.

pour ériger un lieu de culte. Et c'est sur le terrain où se trouvait la maison Pavarin, chemin Bertrand, que la nouvelle reconstitution de la paroisse de Plainpalais jette son dévolu en achetant la parcelle en 1929. Le temple est construit en deux temps, la première partie – la salle de culte uniquement – est dans le pur style art déco. Conçue en croix grecque stylisée, elle en est presque réduite à un cube. Bordé sur deux côtés de séries de fenêtres allongées, parallèles et verticales, et coiffé d'une coupole translucide en bois, l'espace est baigné d'une lumière naturelle indirecte, diffuse et reposante. Inauguration en 1933. La deuxième partie, comportant la chapelle latérale, une salle de réunion et le secrétariat, n'a été ajoutée qu'en 1967, prolongeant l'édifice vers le plateau. Mais disparition dans la foulée de la coupole et de l'autel art déco et installation de cloches extérieures ainsi que d'un orgue en bois clair très apprécié des

paroissiens. Et il ne faudrait pas passer sous silence l'existence des deux majestueux platanes, certainement bicentenaires, qui marquent l'accès à la propriété de l'église. Après avoir trôné avec bienveillance si longtemps sur le plateau, devront-ils également tirer leur révérence pour faciliter le bon déroulement des travaux?

Désirons donc, de tout notre cœur, que Patrimoine suisse Genève parvienne à sauver le troisième édifice de ce qu'on appelle aujourd'hui «la paroisse Rive gauche». C'est en tout



Un détail du temple de 1967.

cas le souhait unanime de la population résidant autour de ce havre de paix.

*Lorenzo Romano*

<sup>1</sup> Patrimoine suisse Genève bénéficie, en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, du droit de demander la mise sous protection de bâtiments dignes d'intérêt, selon la Loi sur la protection des monuments et des sites. Le Département du territoire, et plus particulièrement l'Office des monuments et des sites, doit ensuite instruire cette demande en sollicitant différents préavis et rapports historiques, puis le Conseil d'État approuve, ou non, la mise sous protection.

## ...et parfois, une excellente nouvelle !

**Patrimoine suisse Genève a reçu l'arrêté approuvant l'inscription à l'inventaire de la maison dite de la Tourelle, sise à l'avenue du Plateau au Petit-Lancy, demandée en 2019. Cette nouvelle est d'autant plus réjouissante que sa sauvegarde est le résultat d'efforts conjugués des différentes parties prenantes.**

En 2017 l'affaire semblait conclue, la Tourelle serait rasée pour laisser place à un immeuble d'habitation selon un Plan localisé de quartier (PLQ) en force. Malgré une pétition forte de 1200 signatures déposée devant le Grand Conseil demandant le maintien de cette maison et un rapport du Service des monuments et des sites qui attribuait à celle-ci une valeur intéressante, la Tourelle devait céder à «la prédominance de l'intérêt public lié à la construction de nouveaux logements».

Malgré une situation qui semblait figée, Patrimoine suisse Genève a déposé une demande de mise à l'inventaire de cette maison en 2019. Construite au début du XX<sup>e</sup> siècle dans un style éclectique propre à l'époque, la Tourelle emprunte des éléments à diverses régions de Suisse, des toitures Heimatstil et des garde-corps Jugendstil. L'ensemble de la substance, des éléments, des typologies, des aménagements d'origine ont été conservés, lui conférant une valeur patrimoniale indéniable qui est confirmée par la Commission des monuments, de la nature et des sites.

L'Office du patrimoine et des sites, qui instruit la demande de mise à l'inventaire, recueille, selon la procédure, les préavis des propriétaires et de la commune. Ils sont défavorables. Toutefois, le conseiller d'État en charge du Département du territoire propose d'initier une réflexion afin de concilier les



La maison de la Tourelle, vue depuis l'avenue du Plateau.

intérêts publics et privés. La situation dominante de la Tourelle dans le site, sa stature et son environnement sont autant d'éléments qui en font un élément essentiel et de référence dans ce quartier en pleine mutation. La pétition a démontré l'attachement des habitants à cette maison, notre demande de mise à l'inventaire et les différents rapports historiques ses qualités patrimoniales.

Aussi, après que le département ait trouvé une solution avec la commune et les tenants du projet de construction en vue d'une restauration de la maison de la Tourelle et, le cas échéant, de sa réhabilitation, le Conseil d'État a répondu favorablement à notre demande en inscrivant celle-ci à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés en novembre 2022, à notre grande satisfaction ainsi qu'à celle des habitants du quartier!

*Claire Delaloye Morgado*

## « Illuminer nos esprits »

Nous aimons, plus que tout, transmettre de bonnes nouvelles et, dans ce numéro d'Alerte, grands sont le plaisir et la fierté de vous annoncer que la maison lancienne dite «la Tourelle» est sauvée de la démolition! Grâce aux actions concertées de Patrimoine suisse Genève et des habitant-e-s du quartier, in extremis la sauvegarde est déclarée.

Mais le titre même de notre journal doit continuer de nous alerter et c'est ce que font depuis plusieurs mois les riverain-e-s de Champel, soucieux et soucieuses de l'annonce de la proche destruction de leur temple bien-aimé. Une occasion ratée de «faire avec»... Le comité de Patrimoine suisse Genève a décidé de se mobiliser et a ainsi demandé la mise sous protection du centre paroissial comprenant la réalisation art déco de 1933 et l'agrandissement de 1967.

L'article de Bernard Zumthor questionne le développement du secteur du PAV, sur lequel notre association continue d'appeler à une vision plus large, respectueuse de l'existant et usant du réemploi.

L'hommage que rend Erica Deuber Ziegler au grand esprit que fut Henri Stierlin est naturellement le nôtre, et puisse l'illumination qu'il n'a cessé d'instiller dans nos esprits perdurer longtemps encore et inspirer les nouvelles générations.

Enfin, vous découvrirez dans ce numéro la position de Patrimoine suisse Genève, d'Action patrimoine vivant et de la Société des amis du MAH sur l'avenir à donner à notre très cher Musée d'art et d'histoire. Dans une volonté de dialogue et de construction commune, nos trois associations soutiennent un nouveau projet pour le MAH. Inexistant à l'heure actuelle, il sera le fruit d'un concours. Concours qui devrait être lancé seulement une fois le crédit d'études accepté... Affaire à suivre!

*Pauline Nerfin, Lionel Spicher*  
Coprésidence de  
Patrimoine suisse Genève

# Un PAV habitable ?

**Le projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets fait l'objet d'une réflexion sur la possible mise en œuvre commune de la sauvegarde des qualités du site et de son urbanisation.**

L'Office du patrimoine et des sites ainsi que Patrimoine suisse Genève ont dressé chacun un inventaire des structures à prendre en compte dans la planification. Données qui se recoupent largement. Parallèlement, le site des Vernets a fait l'objet d'un intéressant contre-projet. Les questions de densité, de gabarits, de fonctions sont discutées tandis que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize interroge le rapport entre nature et construction dans le processus de planification.

Cependant, une fois élucidée l'intrication de toutes les données quantifiables de cette entreprise, qu'en est-il de ce qui « reste » du territoire à développer, à savoir l'espace commun ?

Le fait que la réalisation s'inscrira dans un site préexistant qu'elle va modifier place cette question sous l'angle de la fonction mémorielle du projet. Car sa réalité temporelle exige d'intégrer à la conception-même de l'espace non construit une *dimension existentielle*, au même titre que ses composantes matérielles concrètes. Une dimension dont le propre est d'être *partagée* et qui traduit ce qui fonde, physiquement et symboliquement, le *caractère* d'un lieu, c'est-à-dire les propriétés auxquelles nous nous identifions, individuellement et collectivement, et par lesquelles nous *habitons le temps* autant que l'espace<sup>1</sup>.

En ce sens, les « interstices » spatiaux constituent, au même titre que le bâti, le pivot de la relation entre l'humain et son milieu de vie. D'où la notion d'*habitation* de l'histoire : on *habite* lorsqu'on peut savoir à la fois où l'on est et ce que l'on est. Lorsque, dans la dynamique de notre vécu, l'espace devient *lieu*<sup>2</sup> porteur de qualités et de particularités distinctives, irréductibles les unes aux autres, à la fois singulières et plurielles. Qualités que les Anciens appelaient son « génie », *genius loci* : l'esprit du lieu, c'est-à-dire « la valeur attribuée à sa configuration (...) et qui fait partie intégrante de ma perception : c'est pourquoi, bien qu'identiques, ton espace et le mien ne se recouvrent pas »<sup>3</sup>.

Comment ces perceptions, souvent inconscientes, s'articulent-elles dans la forme et dans la formation de l'espace public ? Une réponse



Est-ce là le modèle de « quartier à vivre » promis au PAV ?

peut être trouvée dans le concept de *palimpseste* développé par André Corboz : l'espace urbain est à la fois processus et permanence. À l'instar du territoire, il est « *étendue, épaisseur et métamorphose perpétuelle* »<sup>4</sup>. Il se déploie en diachronie mais possède une unité dans le temps. Il peut subir des transforma-

tions mais tant qu'il ne sera pas altéré, c'est-à-dire tant qu'il conservera sans rupture irréversible le lien à son origine, il préservera son identité fondamentale.

Le repérage préalable de ces propriétés est indispensable à tout projet d'aménagement de l'espace public. Il permet d'identifier les

traces encore présentes de processus d'ordonnements spatiaux disparus et de fonder les interventions nouvelles sur ces traces, utilisées comme points d'appui du projet et reconnaissance des valeurs historiques et symboliques à graver dans sa texture. Le projet s'inscrira alors dans la logique de l'identité d'un lieu conçu non comme une donnée mais comme le résultat d'une condensation, identité qui conditionnera la nouvelle configuration.

C'est pourquoi on ne saurait considérer la spatialité publique, à l'instar de la plupart des administrations et des promoteurs, comme une entité abstraite, généralisable indistinctement à tous les agencements urbains, quels qu'ils soient, juste comme du « vide » disponible, par opposition au « plein » occupé par les constructions. Au contraire, dans son unicité propre, chaque espace urbain ou naturel agit comme un catalyseur particulier de la mémoire du temps humain et représente, on l'a dit, une *situation propre*, fruit de contextes historiques, sociaux, structurels, hétérogènes.

La gestion de l'espace public requiert par conséquent des solutions ad hoc, spécifiques, fondées sur une prise en compte *informée* de l'existant pour répondre aux besoins humains, physiques et psychiques, qui devront pouvoir s'exprimer dans le lieu du projet. Le degré de satisfaction des premiers déterminant la valeur d'habitabilité du second.

Le processus d'aménagement de l'espace PAV se doit de mettre en œuvre les instruments critiques et méthodologiques permettant de réaliser ces objectifs en vue de la vitalité d'un futur tissu urbain riche des invariants de ses transformations au cours du temps. Car l'espace public urbain *n'existera*, c'est-à-dire ne sera pas condamné à rester résiduel, *que* s'il révèle ses généalogies tout en inventant des formes de relations nouvelles entre ses *habitants* et lui-même. Face à la diversité typologique, désormais reconnue, des *lieux* qui articulent le territoire PAV, s'impose la nécessité de définir des traitements différenciés, rapprochés ou lointains, de détail ou d'ensemble, d'échelles relatives : de la nature au bâti, du paysage à l'urbain, de la ville au quartier, du quartier à la rue, de la rue à l'édifice, de l'édifice au logement.

**Bernard Zumthor**

<sup>1</sup> Sur ces corrélations, voir Françoise Choay, *Assemblée de l'ICOMOS*, Nara, Japon 1994. Christian Norberg-Schulz, *Genius Loci*, Academy Editions, Londres, 1980.

<sup>2</sup> C'est ainsi qu'on dit d'un phénomène, d'un événement, qu'il a *lieu*.

<sup>3</sup> André Corboz, « Le territoire comme palimpseste », *Diogenes* 121, janvier-mars 1983, pp. 14-35.

<sup>4</sup> Les phrases en italique sont empruntées à l'article d'André Corboz, *op. cit.*

# La Servette, une campagne devenue quartier

**Les éditions Cabédita ont sillonné l'histoire de plusieurs quartiers genevois dans leur collection « Sites et villages ». Après les Eaux-Vives, Plainpalais, Saint-Jean ou les Pâquis, un ouvrage consacré à la Servette par l'historien Alexandre William Junod sort de presse.**

Natif du quartier, Alexandre William Junod brosse le portrait de la Servette en abordant ses différentes facettes dans un ouvrage facile à lire et particulièrement didactique. Une introduction historique rappelle que la Servette n'est aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qu'une campagne faisant partie du territoire du Petit-Saconnex, alors largement rural.

Sa progressive « banlieurisation » n'intervient qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, après la démolition des fortifications. C'est la pression démographique due à une forte immigration drainée par l'essor industriel du canton qui précipite la construction de logements en périphérie. La Servette accueille alors le « bourgeois moyen » dans un nouveau type d'habitat : la demeure familiale suburbaine. Parallèlement, la classe ouvrière s'installe aussi dans des maisonnettes avec jardin, dont quelques exemples subsistent au haut du quartier.

L'identité du quartier se forme durant la période 1880-1910. L'inauguration d'infrastructures publiques, comme l'école primaire, la bibliothèque ou encore la succursale de la

poste y contribuent, mais il faut attendre 1930 et la fusion du Petit-Saconnex au sein de la commune de Genève pour que ce sentiment devienne réalité.

Le visage de la Servette, tel qu'on le connaît aujourd'hui, date d'après la Seconde Guerre mondiale. C'est en effet de 1950 à 1970 que le percement de nouvelles artères (rues Charles-Rosset et Cramer) et l'apparition de grandes barres de logements le long des axes de circulation donne au quartier l'aspect hétéroclite qui le singularise. Loin de s'en effrayer, Alexandre William Junod cherche à circonscrire, au-delà du morcellement visuel, les éléments constitutifs de l'identité servettienne.

La vie culturelle et associative y occupe une place de choix. Le Servette FC représente certainement la première entité à laquelle on pense, mais le célèbre club de football, aux dix-sept titres de champion suisse, s'entraîne depuis longtemps ailleurs. Alexandre William Junod s'est intéressé au rôle de la bibliothèque municipale et à celui du cinéma Nord-Sud. Ces lieux de culture et de divertissement favo-

risent les rencontres. C'est donc l'histoire de ces institutions, de leurs personnalités les plus marquantes et de leurs transformations architecturales successives qu'entreprend de retracer l'auteur. On y trouve d'étonnants portraits, comme celui d'Hélène Rivière, mère des bibliothèques modernes de la ville, et d'insolites découvertes, comme la plaque commémorative rappelant que la famille Darbellay a exploité durant presque 70 ans le cinéma Nord-Sud.

Cette même manière d'interroger les lieux et leur histoire est déclinée pour les écoles du quartier, les bâtiments religieux et les institutions que forment les transports en commun, la police et la poste. C'est donc au carrefour de l'histoire sociale et architecturale qu'Alexandre William Junod conte la Servette. Il apporte pour chaque édifice l'information contextuelle nécessaire à son appréciation, révélant notamment par des coupures de presse des anecdotes pleines de vie sur les réactions suscitées à l'époque par la construction de l'église Saint-Antoine-de-Padoue ou encore celle de l'église néo-apostolique.

En choisissant de transmettre un peu de l'âme des bâtiments, Alexandre William Junod parvient à nous donner envie d'y entrer. Son ouvrage est une invitation sincère à aller au-devant d'idées toutes faites sur un quartier que l'automobiliste a tôt fait de réduire à son axe routier principal.

**Valérie Clerc**



**Alexandre William Junod, La Servette. Une campagne devenue quartier,** Éd. Cabédita, 2022.



# Henri Stierlin s'est éteint, mais il nous laisse une immense lumière

L'hommage que je rends ici à Henri Stierlin, que je n'ai pourtant que rarement côtoyé, est délibérément très personnel, tant ses interventions ont marqué ma vie.

Ma première prise de conscience de son apport singulier à notre enrichissement culturel remonte à *Radio TV Je vois tout* dont il devient en 1963 le rédacteur en chef. Il a été jusqu'à journaliste à la *Tribune de Genève*, puis à la Radio suisse romande. Mais sa prise en main de l'information des téléspectateurs, alors que la télévision entre dans la plupart des foyers du pays, le révèle dans toute la dimension de sa curiosité exceptionnelle et de son art du partage de ses découvertes. Les abonnements flambent.

J'étudie l'histoire de l'art à l'Université de Genève quand Henri Stierlin fonde à l'Office du livre la collection « Architecture universelle ». Je me procure en 1966 *L'Univers roman* de Raymond Oursel, un joli format in-8°, cartonné, très soigné, qui me fait l'effet rafraîchissant d'une approche en rupture avec les ouvrages que j'ai étudiés jusque-là et oriente mon engagement vers l'histoire de l'architecture médiévale. La collection est un succès durable.

L'impressionnante bibliographie de l'auteur Henri Stierlin sur les arts et les civilisations du monde est aisément accessible sur internet. Entre 1976 et 2015, souvent accompagné de sa femme Anne, philosophe, qui l'assiste comme photographe et participe à ses recherches, il parcourt le monde islamique, l'Inde, l'Antiquité romaine, grecque, égyptienne, le monde des Mayas, des Aztèques, des Incas, des Khmers et même un fragment de l'histoire des sciences de Platon à Newton. En 1992, au moment du 500<sup>e</sup> anniversaire de la découverte du Nouveau Monde et de sa conquête, je le retrouve avec bonheur sur mon propre terrain de recherche avec *L'Essor de l'Espagne des Wisigoths à 1492*, et plus tard, en 2014, avec le splendide *Ravenne, capitale de l'Empire romain d'Occident*, photographies d'Anne Stierlin et Adrien Buchet, que je lis avec enthousiasme pour un compte rendu dans *Alerte* n° 132. À cette occasion, Henri Stierlin envoyait aux auteurs le message suivant: « On a jusqu'ici parlé d'une Ravenne byzantine enclavée sur la côte italienne. Cet axiome me paraît absurde, ne serait-ce que sur le plan religieux. Les schismes entre Rome et Constantinople sont très précoces, même s'il faudra attendre le XI<sup>e</sup> siècle pour aboutir à la rupture totale. On a donc affaire à Ravenne à une culture latine, proche de la papauté. La ville ne deviendra grecque que lors d'une brève conquête au VI<sup>e</sup> siècle. Je le prouve étape par étape. » Henri Stierlin s'en prenait ainsi à un préjugé tenace qui, parce que la mosaïque devait jouer par la suite un rôle important dans la liturgie et le décor byzantins, renie l'héritage de Rome et impute



Saint Laurent, Galla Placidia, Ravenne.

à Byzance la production des mosaïques en terre latine.

Voilà la force du travail d'Henri Stierlin, loin des chemins battus, un travail d'observateur au regard aiguisé, d'historien aguerri au contact des cultures les plus diverses, esthète et rationaliste tout à la fois, un esprit ouvert. Il a toujours cherché des explications rationnelles aux objets et constructions qu'il plaçait sous sa loupe, comme le navire Thalamegos, la tour des Vents d'Athènes ou la villa Hadriana, et il aimait démystifier les mystères en donnant un sens aux lignes de Nazca ou à la tête de Néfertiti avec preuves détaillées à l'appui. Ce n'est pas par hasard qu'il a soutenu une thèse au Centre de recherche sur l'imaginaire de Grenoble, sous la direction de Gilbert Durand, sur « Ispahan, image du paradis ».

Ce fils de musicien né en 1928 à Alexandrie partage ces qualités avec quelques autres savants de ses contemporains suisses romands, qui n'ont pas non plus connu un parcours académique classique, tels ses amis André Corboz, qui a consacré sa vie à étudier l'architecture et les villes, disparu en 2012, ou encore Charles Bonnet, ancien archéologue cantonal, exerçant au Soudan et en Égypte. Ces chercheurs intuitifs, grands travailleurs, portés par leur passion, ont partagé leurs connaissances et leurs découvertes de la manière la plus accessible au plus grand nombre. Ils illuminent nos esprits et nos vies. Merci à Henri Stierlin.

Erica Deuber Ziegler

## Agenda



**EXPOSITIONS AUX BERGES DE VESSY**  
**Regards de pierre**, du 3 mars au 26 avril  
 Photographies de Dominique Huppi  
 Textes de Catherine Courtiau  
**Circularis**, sur l'économie circulaire,  
 du 28 avril au 29 octobre  
[www.lesbergesdevevsey.ch](http://www.lesbergesdevevsey.ch)

## Visites

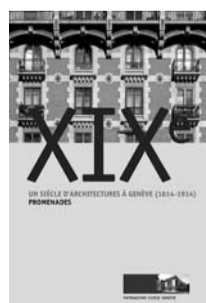
**Jeudi 30 mars à 15 h 30**: visite de la mairie de Dardagny suivie d'une dégustation de vin au domaine du Clos des Pins.  
**Samedi 29 avril**: excursion en Valais dans la région de Sierre.  
**Vendredi 5 mai à 17 h 30**: le PAV (1<sup>re</sup> partie), le long de l'Arve.  
**Samedi 3 juin à 10 h**: balade dans le quartier de la Servette.  
**Samedi 17 juin**: assemblée générale de Patrimoine suisse Genève (programme à venir).  
**Détails et renseignements**  
 auprès du secrétariat  
 ou sur [www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch)

## Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture contemporaine de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

**Compte PostFinance**  
**12-5790-2**  
**Patrimoine suisse Genève**

## Commande « XIX<sup>e</sup> »



*XIX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)*  
 Une publication de Patrimoine suisse Genève (2020) sous la direction de Pauline Nerfin.  
 362 notices, 496 pages richement illustrées.

Je commande \_\_\_\_\_ ex.

Prix de vente public: 54.-

Membres: 48.-

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

## J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-

## Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.-

Coupon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3354, 1211 Genève 3

## alerte

Paraît 4 x l'an  
 Éditrice Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse  
 Coprésidence Pauline Nerfin, Lionel Spicher  
 Membres: 763

Rédaction Isabelle Brunier, Claire Delaloye Morgado  
 Ont collaboré à ce numéro  
 Valérie Clerc, Erica Deuber Ziegler,  
 Lorenzo Romano, Bernard Zumthor

Avec le soutien de la République et canton de Genève

Secrétariat Case postale 3354, CH-1211 Genève 3  
 tél. 022 786 70 50. [info@patrimoinegeneve.ch](mailto:info@patrimoinegeneve.ch)  
 Compte PostFinance 12-5790-2  
 Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch  
 Imprimé sur papier 100% recyclé  
 Moléson Impressions, Meyrin  
 © 2023, Patrimoine suisse Genève

[www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch)  
[www.patrimoinesuissesuisse.ch](http://www.patrimoinesuissesuisse.ch)

Prochaine parution: été 2023  
 Délai rédactionnel: 17.4.2023